

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 22 juin 2021

Le plan de relance soutient les festivals

Alors qu'à l'approche des beaux jours et dans un contexte d'allègement des restrictions sanitaires les festivals peuvent reprendre leur activité depuis le 19 mai, le Ministère de la culture a mis en place un fonds de soutien exceptionnel de **30 millions d'euros**.

Ce fonds destiné à **compenser les pertes d'exploitation des manifestations**, dont les dépenses et recettes sont affectées par les mesures sanitaires, est géré par le Centre National de la Musique (CNM) pour les festivals de musiques et de variétés (**20 millions d'euros**) ainsi que par la Direction régionale des affaires culturelles et l'administration centrale du Ministère de la Culture pour les festivals des autres disciplines artistiques (**10 millions d'euros**).

Outre le soutien à une activité culturelle très fortement touchée par la crise sanitaire, cet appel à projet soutient également des **projets ayant des répercussions positives sur le reste de l'économie départementale** (restauration, hôtellerie, ...).

Ce fonds pourra couvrir jusqu'à **85% des pertes d'exploitations** pour une aide totale pouvant atteindre **400 000 €**.

Comment postuler?

Pour postuler, il est nécessaire de respecter les conditions générales d'accès aux aides du Ministère de la Culture, d'être responsable de la billetterie de la manifestation et de pouvoir justifier d'une activité effective depuis une date antérieure au 1^{er} mars 2020.

Les inscriptions sont ouvertes **depuis le 2 juin et ce jusqu'au 31 août**.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Tous-les-appels-a-projets-France-Relance/Fonds-de-soutien-exceptionnel-aux-festivals>

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex